

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 02 juin 2026 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-six le deux juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Francis VERON, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Justin LEGEARD, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX, Fabienne BLIN, Guy LANGEVIN

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Sandra FORTIN, Ghino MARIE, Pascal BERRIER, Anaïs RINFERT

Absent :

Procuration : Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Ghino MARIE a donné pouvoir à Fabienne BLIN, Pascale BERRIER a donné pouvoir à Francis VERON

Secrétaire de séance : Francis VERON

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 26/05/2026
et affichée le 26/05/2026

Présents : 23 Votants : 26

**2026 06 054 – NATURA 2000 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE
« VALLEE DE LA SEE »**

La commune de Juvigny-les-Vallées est concernée par le site Natura 2000 – site VALLEE DE LA SEE placé depuis 2023 sous l'autorité administrative de la Région et dont la maîtrise d'ouvrage et l'animation de ce site est assurée par la communauté d'agglomération du Mont St Michel Normandie.

Dans ce cadre, il est essentiel que la Commune soit représentée au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Sée », afin de participer activement aux décisions relatives à la gestion et à la préservation de ce site d'importance écologique. La désignation d'un titulaire et d'un suppléant permettra d'assurer une représentation continue et efficace de la Commune au sein de cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1 et suivants relatifs à la constitution du réseau Natura 2000 ;

VU le décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la composition et au fonctionnement des comités de pilotage des sites Natura 2000 ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Juvigny les Vallées est concernée par le site Natura 2000 « Vallée de la Sée », dont la gestion relève de la compétence de la Région et de la communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel-Normandie ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Commune soit représentée au sein du comité de pilotage de ce site afin de défendre les intérêts locaux et de contribuer aux orientations stratégiques en matière de préservation de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de ce comité ;

Après avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité

Article 1 : La Commune de Juvigny les Vallées désigne les représentants suivants pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Sée » :

- **Titulaire :** Alain LEVALLOIS ;
- **Suppléant :** Justin LEGEARD.

Article 2 : Les représentants désignés exerceront leur mandat dans le respect des orientations définies par le conseil municipal et rendront compte régulièrement de leurs travaux.

Article 3 : Madame Le Maire est autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 02/06/2026

Le Maire
Nathalie BOUTEFORT

